



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Service de coordination des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

Amiens, le 10 FEV. 2023

**Installations classées pour
la protection de l'environnement**

Le préfet de la Somme donne acte à l'EARL de La Bellevue, dont le siège social est situé 1, rue de Domart, 80110 Hangard des engagements pris dans le dossier de réexamen, télédéclaré le 20 février 2019 et complété le 27 janvier 2023, définissant le niveau de conformité des installations de son élevage avicole situé à Hangard, relevant de la directive IED, par rapport aux conclusions parues le 21 février 2017 sur les Meilleures Techniques Disponibles (MTD).

Le présent donné acte pourra être opposé à l'EARL de La Bellevue lors des contrôles qui seront réalisés par l'inspection des installations classées.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale


Myriam GARCIA

Copie à :

- La mairie de Hangard
- Le sous-préfet de Montdidier
- La Direction Départementale de la Protection des Populations